

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 32

procurations : 11

votants : 43

PRESENTS : A. RIESEN, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, T. ROSAY, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GENOUD par Nicolas LAKS, C. CACOUAULT par P-J. CRASTES, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, J. CHEVALIER par J. BOUCHET, L. CHEVALIER par S. RODRIGUEZ, F. de VIRY par M. SECRET, J. LAVOREL par C. VINCENT, F. GUILLET par F. BENOIT

SUPPLEEE : A. CUZIN par T. ROSAY

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU

Date de convocation :
29 octobre 2024

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° c_20241104_fin_108

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le compte administratif 2023 du budget Principal a été arrêté par le Conseil communautaire du 24 juin 2024, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Fonctionnement	
	CA 2023
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	30 309 211,53
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	35 122 565,51
Solde F sans résultat	4 813 353,98
Reprise résultat N-1	4 455 620,03
Excédent de Fonctionnement	9 268 974,01
Investissement	
	CA 2023
TOTAL DEPENSES INVT	4 441 504,35
TOTAL RECETTES INVT	8 439 558,68
Solde d'Investissement sans RAR	3 998 054,33
Reprise résultat N-1	- 3 875 083,78
Solde d'Inv. avec Résultat sans RAR	122 970,55
Solde RAR	- 1 752 180,45
Déficit d'Investissement	- 1 629 209,90
RESULTAT DE CLOTURE 2023	7 639 764,11

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;
 Vu la délibération n° 20240624_cc_fin_62 du Conseil communautaire du 24 juin 2024 portant arrêt du compte administratif 2023 – Budget Principal ;*

DELIBERE

Article 1 : affecte :

- 1 629 209,90 € en réserves (compte 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement.

Article 2 : reporte :

- Le résultat excédentaire d'investissement soit 122 970,55 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- Le solde du résultat excédentaire d'exploitation de 7 639 674,11 € en recette d'exploitation au compte 002.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

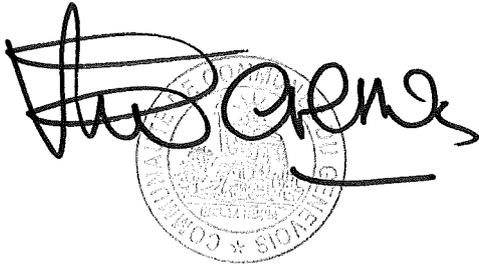
- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43

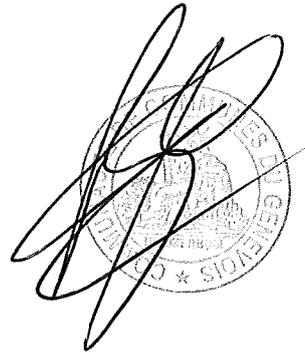
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Véronique LECAUCHOIS



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 14/11/2024
Publiée électroniquement le 14/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.